

« HARGA » OU LA FORME ACTUELLE DE L'ÉMIGRATION IRRÉGULIÈRE DES ALGÉRIENS

Hocine Labdelaoui

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/18

Module Socio-Politique

Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et l'Union européenne (Programme AENEAS)



CARIM

Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module socio-politique CARIM-AS 2009/18

Hocine Labdelaoui Professeur, Université d'Alger

« HARGA » ou la forme actuelle de l'émigration irrégulière des Algériens

© 2009, Institut universitaire européen Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [titre], série : "CARIM AS", [n° de série], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen Badia Fiesolana I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI) Italie

http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/ http://www.carim.org/Publications/ http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italy

Tel: +39 055 46 85 878 Fax: +39 055 46 85 755 Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

http://www.eui.eu/RSCAS/

Résumé

L'objet de cette présente note d'analyse est de proposer des éléments de réflexion sur le phénomène de Harga ou l'émigration irrégulière ou clandestine en Algérie, qui prend de l'ampleur et pose des questionnements dépassant, par rapport à la société de départ, les aspects relatifs au non-respect des lois et à la recherche de travail ou de conditions de vie meilleures.

Après l'analyse des représentations et l'établissement des faits, nous proposons d'étudier les réactions de la société algérienne face à l'ampleur de ce phénomène, et ce, au niveau officiel à travers l'analyse du discours politique et l'examen du dispositif mis en place et au niveau de la société civile à travers l'étude des attitudes des associations et de leurs actions.

Abstract

This analytical note proposes to shed light on clandestine or irregular emigration in Algeria or the Harga phenomenon. In fact, addressing this phenomenon which has increasingly drawn attention and provoked strident controversy does not only hinge on tackling aspects in the origin country related to the non-respect of laws, to the search for employment or better life conditions. In fact, this phenomenon has deeper ramifications.

After analyzing the patterns of the Harga phenomenon in Algeria and its dynamics, the note proposes to evaluate the reactions of Algerian society with regard to this controversy. To this end, it looks at governmental and non-governmental discourses and initiatives, and analyses their perceptions, standpoints, and action plans.

Introduction

L'émigration irrégulière, ou clandestine, désignée par le mot « harga », signifiant en arabe brûler, ou par celui de « hargaHARAGA » signifiant en arabe brûleurs, est devenu au cours des dernières années un phénomène qui interpelle aussi bien les pouvoirs publics et les responsables politiques que les universitaires, la société civile et les simples citoyens. Les thèses avancées pour expliquer ses causes, identifier le profil de ses acteurs et analyser ses conséquences dramatiques, ont créé un véritable imbroglio.

Tout en reconnaissant l'insuffisance de l'action des pouvoirs publics en direction de la jeunesse qui constitue la première catégorie touchée par ce phénomène, le discours officiel développe des thèses, à la fois, permissives et répressives. Mettant en cause la responsabilité de l'Etat, les partis politiques ne participant pas à la coalition gouvernementale tentent d'instrumentaliser cette question à des fins politiciennes. A la recherche d'une position dans la société, les organisations de la société civile trouvent dans la participation au débat sur ce phénomène une manière d'acquérir une visibilité sociale. N'étant pas ou peu sollicités pour donner un avis d'expertise nécessaire à la prise de décisions, les universitaires tentent tant bien que mal, à travers des projets de moindre envergure, de comprendre ce phénomène. Quant au simple citoyen, il est partagé entre des attitudes de dénonciation et d'incrimination, un sentiment de désolation et des comportements expectatifs.

L'objet de cette présente note d'analyse et de synthèse est de proposer des éléments de réflexion sur ce phénomène qui prend de l'ampleur et pose des questionnements dépassant, par rapport à la société de départ, les aspects relatifs au non-respect des lois et à la recherche de travail ou de conditions de vie meilleures.

Avant d'exposer ce que nous connaissons sur la « harga » et sur les « haraga », il nous semble opportun de nous interroger sur la signification du recours au langage arabe courant pour qualifier l'émigration clandestine des Algériens. Nous pourrons ensuite voir dans quelle mesure cette option sémantique est proportionnelle à l'ampleur des faits.

Après l'analyse des représentations et l'établissement des faits, nous proposons d'étudier les réactions de la société algérienne face à l'ampleur de ce phénomène, et ce, au niveau officiel à travers l'analyse du discours politique et l'examen du dispositif mis en place et au niveau de la société civile à travers l'étude des attitudes des associations et de leurs actions.

I. Que signifie le mot « Harga»?

Contrairement à ce que certains écrits laissent entendre, le phénomène de « harga », comme celui de l'émigration irrégulière ou clandestine, n'est pas nouveau. Si on emploie le mot « harga » comme l'équivalent en langue arabe du terme « émigration ou immigration, irrégulière ou clandestine », l'émigration algérienne, comme toutes les autres émigrations, a connu des départs vers des pays étrangers sans possession des documents de voyage et d'admission sur le territoire choisi. On cite à ce propos, l'embarcation d'un groupe d'Algériens à bord d'un bateau de marchandises pour rejoindre la vile de Marseille comme un exemple des ces départs, et on est tenté de considérer ce groupe comme les premiers « haraga» algériens.

Cependant, l'emploi des mots « *harga* », et « *haraga* » est récent en Algérie. Comme au Maroc¹, ces deux termes se sont répandus au début des années quatre-vingt-dix pour désigner l'émigration d'Algériens vers l'Europe, par voie maritime, à bord d'embarcation de fortune ou cachés dans des

¹ C. ARAB, « Le « hrague » ou comment les Marocains brûlent les frontières », *Hommes et Migrations*, n°1266-mars-avril 2007, p.87.

soutes de navires ou dans des conteneurs. La préférence pour le premier ou pour le second n'est pas fortuite, elle exprime l'organisation de la réflexion autour d'une approche axée sur les processus ou au contraire axée sur les acteurs.

Le mot « harga » signifie en arabe le résultat de l'action de « brûler », ici brûler les frontières. Celui de « hareigue » est l'équivalent arabe du verbe brûler ou se brûler. Les « haraga » sont les brûleurs. Dans l'usage courant, le mot « haraga» est plus utilisé que les deux autres, probablement parce qu'il met en évidence la dimension humaine et tragique de l'action de brûler ou se brûler.

On ne connaît pas encore dans quelles circonstances ces mots ont été utilisés pour la première fois. On ne sait pas s'ils ont été empruntés au langage courant marocain ou tunisien ou s'ils sont utilisés dans le langage courant algérien sans influence de la situation marocaine et tunisienne.

En attendant que des recherches éclairent cette question, il y a lieu de relever que la réapparition de ces mots dans le langage courant algérien et leur utilisation dans le discours officiel ainsi que dans les écrits universitaires et journalistiques, intervient au moment où les aspirations, de plus en plus forts, à l'émigration ne peuvent être satisfaites que par la transgression des lois de sortie du territoire algérien et celle d'entrée dans les pays de destination. Le mot « harga » prend ainsi le sens de transgression. Cette dernière est une entreprise illégale qui ne peut s'effectuer que dans la clandestinité, c'est-à-dire à l'insu des services de sécurité dans des endroits échappant à une surveillance continue, comme les côtes isolées. Le mot « harga » prend le sens de risques, de clandestinité et d'illégalité. De plus, les candidats à l'émigration déchirent ou brûlent leurs documents d'identité en cas d'échec des départs ou des arrivées, pour ralentir les décisions des autorités compétentes, le mot « harga » signifie ici brûler ses papiers et son identité.

Le mot « *harga* » prend donc plusieurs significations qui illustrent toutes la réalisation du projet de départ vers l'étranger comme un acte de concrétisation d'un désir par la fuite vers d'autres lieux.

II. Que connaissons-nous sur le phénomène de harga» ?

Ayant rapidement pris de l'ampleur et devenant un phénomène social et une question d'Etat, la « *haraga*» et les « *haraga* » représentent, cependant, un champ peu étudié et on ne possède à son sujet que de connaissances parcellaires accumulées à travers quelques études et une masse d'informations rapportées par la presse à la recherche du sensationnel et non de la diffusion de données vérifiées.

Le nombre de « haraga »

Par sa nature, la « *harga* » échappe à toute entreprise de quantification. On ne peut à ce jour s'appuyer sur des estimations crédibles. Aussi, pour exposer l'ampleur de cette émigration, la seule méthode est de reconstituer l'évolution du phénomène à travers les chiffres relatifs aux personnes arrêtées en flagrant délit d'émigration clandestine en mer ou sur les côtes algériennes.

Tableau no1 : Evolution des candidats à l'émigration clandestine arrêtés par les gardes côtes algériens

Années	Nombre
2005	336
2006	1016
2007	1568
2008	1335
Total	4255

Source : tableau construit sur la base des chiffres annoncés par les gardes côtes algériennes et rapportés par la presse.

En se référant aux chiffres relatifs aux personnes arrêtées par les gardes côtes algériens, on relève que le phénomène de « *harga* » a pris de l'ampleur à partir de 2005. Cette ampleur se poursuit d'une manière vertigineuse en 2006 et 2007 et enregistre un léger répit en 2008.Les effectifs ont augmenté de 2005 à 2006 de plus de 150 % et de 2006 à 2007 de plus de 50...%.(

Cette aggravation telle qu'elle apparaît à travers les effectifs de candidats arrêtés prend davantage d'importance si l'on ajoute le nombre de candidats trouvés morts ou portés disparus.

Tableau n° 2 : Nombre de candidats à l'émigration clandestine trouvés morts et portés disparus (2006-12/09/2007)

Année	Nbre de morts au large	Nbre de portés disparus	Total
2006	73	44	117
2007	61	55	116
2008	98	-	98
Total	232	99	331

Source : tableau construit sur la base des chiffres annoncés par les gardes côtes algériennes et rapportés par la presse.

Les chiffres disponibles pour 2006 et 2007 laissent apparaître une augmentation du nombre de candidats portés disparus ou morts au large. Cette augmentation entre 2006 et 2007 est de plus de 50% pour la première catégorie et de plus de 150% pour la seconde catégorie, ce qui confirme le constat relevé plus haut en ce qui concerne l'augmentation des flux de « *haraga* » depuis 2005.

L'ampleur du phénomène de « *harga* » se confirme également à travers le nombre d'Algériens expulsés et reconduits sur le territoire algérien par les services de police compétents, les « *haraga* » constituant une partie importante de ces effectifs

Tableau n° 3 : Evolution des émigrés algériens expulsés et reconduits

Années	Nbre des expulsés	Nbre des reconduits	Total
2005	1871	4342	6213
2006	2050	3880	5930
2007(au 30/08)	1487	2699	4126
Total	5008	10921	16269

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, 2007

Le nombre d'émigrés algériens expulsés enregistre une augmentation de 179 personnes. Le nombre enregistré au 30/08/2007 représente plus de 72% des effectifs expulsés en 2006, ce qui pousse à croire que les expulsions en 2007 peuvent être supérieures à 2006. Quant au nombre de personnes reconduites sur le territoire algérien, il atteint un total représentant le double des expulsés, ce qui donne un nombre élevé d'émigrés algériens contraints de revenir au pays pour entrée clandestine ou séjour irrégulier dans les pays d'immigration.

Qui sont les « haraga » ?

Les statistiques citées donnent des indications importantes sur l'ampleur du phénomène et sur ses conséquences dramatiques pour les « haraga », leur famille et la société dans son ensemble. Toutefois, leur utilisation reste limitée car elle ne s'insère pas dans une démarche compréhensive pour analyser les causes du phénomène et les situations génératrices des projets d'émigration et pour cerner les profils des « haraga ».

A ce propos, la connaissance des deux dimensions de l'émigration clandestine des Algériens, c'est à dire le processus de « *harga* » et les acteurs, les « *haraga*», n'est qu'à ses débuts et on accuse dans ce domaine un déficit important.²

Devant un tel constat et pour dresser un tableau sommaire de la « harga » et des « haraga », nous proposons de d'exploiter les données, aussi peu crédibles soient-elles, recueillies à travers la lecture de trois enquêtes, la première réalisée par les services de recherche de la police algérienne sur les « haraga» reconduits sur le territoire algérien. La seconde est réalisée par les services de la gendarmerie nationale, la troisième est réalisée par le ministère de la Solidarité Nationale et enfin, le sondage effectué par le quotidien *Liberté* sur un échantillon de ses lecteurs pour analyser les représentations des Algériens sur l'émigration clandestine.

L'enquête réalisée par les services scientifiques de la police des frontières de la Direction générale de la sûreté nationale a porté sur 126 émigrés clandestins algériens auxquels on a posé des questions afin de cerner leur profil, de déterminer les causes qui les ont poussées à émigrer et d'étudier les facteurs de la construction de leur projet d'émigration.³

Les résultats de cette enquête révèlent que les « haraga » sont jeunes en majorité.

Tableau n° 4 : Répartition des « haraga » enquêtés par âge

Age	%
Moins de 18	02.38
18-25	38.10
26-30	31.75
31-35	19.05
36-40	06.35
Plus 40	02.38
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie » , Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007, p.29

Les « haraga » âgés de moins de 35 ans représentent 91.28% des effectifs enquêtés, ce qui donne une première indication sur la figure des émigrés clandestins. Ce sont, en effet, les jeunes qui émigrent et prennent des risques pour contourner les barrières administratives et policières dressées devant eux pour les empêcher de quitter leur pays d'origine.

² L'importance accordée à la question des « HARAGA » n'a pas donné lieu à la production de connaissances scientifiques à la mesure de cette importance. Les recherches en cours réalisées par des étudiants de post graduation et les projets de recherche initiés à Alger, Constantine et Oran n'ont pas encore abouti à des résultats de nature à faire avancer la connaissance de ce phénomène.

³ Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie » , Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007pp 28-35.

Tableau n° 5 : Répartition des « haraga » enquêtés par situation familiale

Situation	% ₀
Célibataires	89.74
Mariés	08.54
Divorcé	0.85
Veuf	0.85
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale., 2007, p.30.

Les « *haraga* » célibataires constituent la catégorie dominante, mais la présence de personnes mariées et à un degré moindre de divorcés et de veufs dans les effectifs des « *haraga* » montre que les obligations familiales ne constituent pas un obstacle pour se lancer dans des projets d'émigration à risque.

L'émigration clandestine tend à toucher des jeunes et des moins jeunes de différentes catégories socioprofessionnelles. C'est ainsi qu'on relève que les « haraga » enquêtés se répartissent sur les différents niveaux d'instruction

Tableau no 6 : Répartition des « haraga » enquêtés par niveau d'instruction

Tableau no 0. Repartition des « naraga » enquetes par inveau d'instruction	
Niveau	%
Aucun	01.59
Primaire	15.87
Moyen	50.00
Secondaire	23.02
Supérieur	06.35
NI	03.37
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007, p.31

Les données du tableau précédent montrent que se sont les personnes instruites qui émigrent clandestinement. Les « *haraga* » possédant un niveau d'instruction moyen sont les plus nombreux. Ils représentent la moitié des individus enquêtés. Ceux qui ont suivi leur scolarité jusqu'au secondaire sont plus nombreux que ceux possédant un niveau d'instruction primaire. Il faut relever la présence relativement importante d'universitaires parmi les « *haraga* ».

En ce qui concerne les causes de l'émigration clandestine, l'enquête des services de la DGSN confirme que les causes économiques sont des facteurs déterminants dans la décision d'émigration.

Tableau n° 7 : Répartition des « haraga » enquêtés par situation individuelle

Situation	%
Sans	78.57
Etudiant	01.59
Occupé	19.84
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007, p.30.

Les « haraga » sans emploi sont nombreux, toutefois on relève, que presque un quart des clandestins avaient un emploi avant de tenter l'aventure de l'émigration. On relève également la présence d'étudiants parmi eux.

La prévention contre la précarité économique explique la légère augmentation du pourcentage des réponses en rapport avec le chômage pour expliquer les causes de l'émigration.

Tableau n° 8 : les causes de la « harga »

Les causes	%
Prévention contre le chômage	82.54
Améliorer les conditions de vie	17.46
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007, p.31.

Le choix de l'émigration clandestine apparaît à travers les réponses des « haraga », comme une stratégie de gestion de parcours professionnels. Les personnes partent à l'étranger à la recherche d'un emploi qu'ils ne trouvent pas dans leur pays d'origine, du fait de l'insuffisance de l'offre ou de la difficulté à trouver un poste conforme aux attentes. En revanche, ceux qui préfèrent abandonner leur emploi pour émigrer recherchent manifestement, une prévention contre la précarité professionnelle par crainte de perdre une situation dans le pays d'origine ou veulent améliorer une situation socioprofessionnelle qu'ils n'arrivent pas à réaliser en Algérie.

L'émigration, d'après les réponses des « *haraga* » sondés, est un projet construit dans le cadre de réseaux dominés par les rapports entre amis.

Tableau no 9 : Personnes ayant influencé les « haraga » enquêtés dans la décision d'émigrer

Personnes	%
Aucun	15.78
Amis	73.81
Voisin	10.32
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie » , Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007, p.32

On relève, en effet, que se sont les amis qui poussent les « *haraga* » à se lancer dans leur projet d'émigration ce qui montre que ce projet se construit loin de l'espace familial et le milieu de résidence comme en témoignent le peu d'influence des voisins et l'importance des décisions individuelles.

La dimension individuelle de la construction du projet d'émigration apparaît dans le fait que la majorité des « *haraga* » sont conscients des risques qu'ils courent en se lançant dans des projets incertains.

Tableau n° 10 : Niveau de conscience des « haraga » enquêtés des risques de leur projet

Niveau de conscience	%
Aucun risque	05.56
Conscient de l'existence des risques	69.84
Non conscient de l'existence des risques	24.60
Total	100.00

Source : Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les HARAGAS, Ministère de la Solidarité Nationale., 2007, p.32.

Les « haraga » sont, en majorité, conscients des risques qu'ils encourent dans leur projet d'émigration clandestine. Toutefois, ceux qui se lancent dans cette aventure insouciamment représentent un taux à ne pas négliger en particulier au regard de la prévention. Ceux qui considèrent l'émigration clandestine comme une partie de plaisir et sans risques ne représentent qu'un faible taux, dont il ne faut toutefois pas sous évaluer l'importance.

Les résultats de l'enquête réalisée par les services de la gendarmerie nationale corroborent globalement les données de la DGSN. Les jeunes de moins de 29 ans représentent 67 % des sujets enquêtés. Les célibataires sont également nombreux. Leur nombre représente 80% des « haraga » , les mariés et les divorcés représentent respectivement 19% et 01%⁴. La répartition par niveau d'instruction fait ressortir une différence par rapport à l'enquête de la DGSN. Les « haraga » ayant un niveau fondamental (qui couvre dans le système scolaire algérien le primaire et le moyen) représentent 40% des « haraga » enquêtés. Comme dans l'enquête de la DGSN sur les HARAGA, les chômeurs constituent la majorité des « haraga » . Leur nombre représente 79% des sujets questionnés. La recherche d'emploi est la principale cause de l'émigration. 63% des personnes sondées ont déclaré qu'ils ont voulu émigrer pour rechercher un emploi. Enfin, l'enquête de la gendarmerie nationale montre que le projet de « harga » est pour 93% d'entre eux la première tentative. Elle intervient, pour 38%, après un rejet de visa et, pour 62%, sans demande de visa préalable⁵.

Réalisée dans des conditions particulières pour les besoins administratifs, les résultats de l'enquête de la DGSN ne peuvent pas être généralisés pour constituer une base d'accumulation des connaissances scientifiques sur les « haraga » et sur la « harga ». Le mérite de cette enquête est de baliser des pistes à explorer dans des recherches plus élaborées.

Ce constat s'applique également à l'enquête réalisée par les services du Ministère de la Solidarité Nationale en réponse à la demande de la DGSN pour prendre en charge des « *haraga* » refoulés et expulsés.⁶

Les résultats de cette enquête confirment globalement les résultats de la précédente enquête et apportent des précisions supplémentaires.

En ce qui concerne le profil des « *haraga* », on relève que 54% ont entre 18 et 28 ans, 36% entre 29 et 40 ans. 89% ont un niveau scolaire du moyen au secondaire. 2.15% sont des universitaires. Les célibataires sont plus nombreux. Ils représentent 80.58% des effectifs enquêtés. Les « *haraga* » ne possédant pas de qualification sont également nombreux. Ils représentent 90.50% des enquêtés, soit le même niveau que ceux qui n'ont pas d'emploi au moment de l'émigration.⁷

S'agissant des causes d'émigration clandestine, l'enquête du Ministère de la Solidarité Nationale apporte plus d'éléments. C'est ainsi qu'on apprend que six motifs poussent les jeunes à émigrer clandestinement. Il s'agit du sentiment d'exclusion, de l'oisiveté et du chômage, de la pauvreté, « de la mal vie » et du mal être, du désir d'améliorer la situation, et enfin, du besoin de changer de monde et de mode de vie. Tous ces facteurs sont présentés sans précision dans la répartition des réponses des enquêtés ce qui ne permet pas d'évaluer le poids de chacun d'eux dans la décision d'émigrer clandestinement.

-

⁴ Commandement de la gendarmerie nationale, la migration irrégulière, 2008, p.20.

⁵ Commandement de la gendarmerie nationale, la migration irrégulière, 2008, p.22.

⁶ D.E. TIAIBA, « Etat des lieux », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les *haragas*, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007pp36-38

⁷ Commandement de la gendarmerie nationale, la migration irrégulière, 2008, p.p.21

Le sondage réalisé par le quotidien *Liberté* apporte des éléments d'analyse importants pour étudier les circonstances de la construction du projet d'émigrer clandestinement.⁸

Effectué sur un échantillon non probabiliste, ce sondage révèle que presque la moitié des sondés affirment qu'ils tenteront la *harga* si l'occasion se présente. On relève que ceux qui ont un niveau d'études supérieures, sont le plus tentés. Les barques et les chalutiers sont pour 86,2% des sondés les meilleurs moyens d'effectuer la traversée en mer.

Pour réaliser leur projet d'émigration, 72,4% se disent prêts à débourser entre 10.000 et 100.000 dinars algériens (DA) et que 5,5% n'hésiteront pas à débourser plus de 300.000 DA.

Concernant les destinations privilégiées des émigrants clandestins potentiels, les deux pays les plus cités sont, l'Espagne et l'Italie. L'Angleterre, avec sa légendaire politique d'immigration, vient juste après. En revanche, la France occupe la quatrième position, un classement qui, il y a quelques années seulement, aurait été surprenant.

Les personnes sondées pensent que l'Espagne et l'Angleterre sont les deux pays qui n'expulsent pas les *haraga*. Les réponses des sondés relatives aux causes de l'émigration clandestine confirment que les causes économiques prennent de l'importance à travers leur association à d'autres causes telle que la recherche de meilleures conditions de vie. En effet, 81,5% disent que c'est "pour fuir le pays" et "faire leur avenir".

Le sondage du quotidien *Liberté* confirme que le projet d'émigration clandestine est construit et sa réalisation nécessite la capitalisation des connaissances et des réseaux d'amitiés. C'est ainsi qu'on relève que 43,8% des personnes sondées connaissent plusieurs personnes dans leur entourage immédiat (famille, amis, voisins) qui ont quitté le pays grâce aux réseaux clandestins. 39,3% affirment connaître au moins une personne qui aurait rejoint clandestinement l'autre rive de la Méditerranée, alors que 16,8% des personnes interrogées avouent ne pas connaître de pareils cas dans leur entourage.

Sur un autre plan, l'enquête révèle que 28,5% des sondés confirment avoir plusieurs exemples de « *haraga* » qui auraient réussi leur vie sous d'autres cieux et qui seraient plus ou moins intégrés dans les pays d'accueil. 56,6% d'entre eux disent avoir au moins un exemple de personne partie clandestinement à l'étranger où elle a réussi sa vie et est même parvenue à se faire une bonne situation, contre seulement 14,9% qui disent n'avoir entendu parler de personne.

Par ailleurs, 43,1% des sondés témoignent que, dans leur entourage, il existe plusieurs personnes qui veulent encore quitter l'Algérie clandestinement et rêvent de vivre ailleurs. Surtout ils y pensent à longueur de journée. 37,9% de cette même population affirment avoir déjà entendu au moins une personne parler de vouloir devenir un « *haraga* » et partir de l'Algérie par voie illégale, même au péril de sa vie, contre seulement 19% des sondés qui soutiennent ne connaître aucune personne dans leur entourage qui projetterait de rejoindre l'Europe. 10

S'agissant du degré de prise de conscience des risques que comporte l'émigration clandestine, le sondage du quotidien *Liberté* confirme le constat relevé à travers la lecture des résultats de l'enquête de la DGSN. En effet, non seulement les « *haraga* » bravent la mer et ses risques, dans cette aventure incertaine, y compris une fois arrivés à destination, mais surtout les lois, et la prison en cas d'échec.

Il semble, en effet, que les « haraga » ne craignent plus ce qui les attend une fois que l'échec du projet soit consommé. Car, si une majorité (65,8%) des sondés avoue savoir à quoi s'attendre en cas

⁸ Le sondage du quotidien *Liberté* a été effectué entre le 3 et 14 novembre 2008 à travers 5 wilayas du centre, 5 de l'est et 4 de l'ouest du pays. 14 questions ont été posées par 15 enquêtrices et enquêteurs à 1 364 sondés de sexe masculin, âgés entre 15 et 34 ans. Le questionnaire a été rédigé en arabe et en français et a été structuré en deux parties : identification sociodémographique du jeune enquêté et les questions en elles-mêmes.

⁹ Liberté, 3 décembre 2008

¹⁰ S. DJAZIA, « La harga, un sujet ancré dans la société algérienne » , *Liberté*, 3 décembre 2008

d'échec, il n'en demeure pas moins qu'une majorité supérieure (80,4%) considère que les mesures pénales n'influent pas sur la décision de partir. En plus de cette opinion répandue, des exemples de récidive confortent cette tendance.

En effet, dans les deux tranches d'âge, 15-24 ans et 25 -34 ans, 50% sont de cet avis et ce quelque soit leur origine et leur niveau d'instruction. Ainsi, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, instruits ou pas, de l'Est, du Centre ou de l'Ouest du pays, sur les quatorze wilayas ciblées par le sondage, la réponse à la question, « les lois portant peine de prison contre les « haraga » sont elles dissuasives? », a été globalement négative. Situation d'autant plus préoccupante que presque la même majorité d'entre eux a entendu parler de ces nouvelles lois. En effet, seulement 34,2% contre 65,8%, n'ont pas entendu parler de ces textes. Y compris parmi les chômeurs et les non instruits qui sont respectivement de l'ordre de 63,2% et 57,7%.

Paradoxalement, les niveaux de connaissance des lois instaurant des peines de prison à l'encontre des « haraga », du risque encouru, sont presque similaires pour les différentes catégories, les deux tranches d'âge, les niveaux d'instruction, la localisation, avec un taux positif qui se situe dans la fourchette 57-87%. Décodés, ces chiffres renseignent sur l'évolution comportementale de l'Algérien qui se met dans une position de "défi": une attitude de défiance vis-à-vis du strictement répressif vue sous l'angle de privation. ¹¹

III. Réactions de la société à l'égard de l'ampleur de la « harga »

Devant l'ampleur du phénomène de la « *harga* », la société algérienne a réagi de différentes manières. Notons l'interventionnisme des pouvoirs publics, l'opportunisme des partis politiques, la recherche de visibilité sociale des associations et enfin, les revendications des familles des « *haraga* ».

L'interventionnisme des pouvoirs publics

La réaction des pouvoirs publics face au phénomène de « harga » a pris de l'ampleur au cours des trois dernières années. Devant la multiplication des cas de tentatives d'émigration clandestine à bord de bateaux au départ des ports algériens à destination plus particulièrement de l'Europe, les pouvoirs publics n'ont jugé pas opportun de mettre en place un dispositif spécial pour lutter contre la transgression des lois régissant l'embarquement de voyageurs, laissant la gestion de ce phénomène au services de sécurité.

Cependant, avec l'aggravation du phénomène des départs clandestins à bord de petits bateaux et embarcations de fortune occasionnant la mort et la disparition de centaines de candidats à l'émigration, les pouvoirs publics algériens ont changé d'attitude. L'apparition du thème de l'émigration clandestine des Algériens dans le discours des responsables et la mise en place des instruments d'une politique en matière de gestion du phénomène de « harga » en sont des illustrations.

La priorité du discours présidentiel : Définir la stratégie de lutte

Devant la dimension tragique des événements : mort, disparition en mer de jeunes algériens et devant l'indignation provoquée par le sort des « haraga » arrêtés et emprisonnés dans plusieurs pays étrangers, le discours du Président de la République tente d'orienter la réflexion autour des causes à l'origine des départs clandestins qui poussent une partie des jeunes à choisir l'exil au prix de leur vie et à tomber sous le charme des images trompeuses d'une vie meilleure à l'étranger.

¹¹ D. BENYOUB, « La majorité ignore superbement la loi », *Liberté*, 3 décembre 2008

Dans le constat du président de la République, la première cause de la « harga », est l'échec de la politique suivie en matière de prise en charge des problèmes de la jeunesse. S'adressant aux ministres, walis et aux responsables de l'Etat réunis pour débattre du dossier de la jeunesse, le président de la République ne se contente pas de signaler l'existence de problèmes non résolus, mais il constate une déconnexion entre les attentes des jeunes et l'action des pouvoirs publics. Il reconnaît à ce sujet que « malgré l'importance du travail accompli pour la création d'un environnement favorable au développement de la jeunesse et à son insertion active dans la société, de graves problèmes menacent aujourd'hui la nouvelle génération.

Ces problèmes, qui nourrissent la délinquance, la violence et la fuite vers d'autres horizons, sont d'autant plus difficiles à résoudre que cette catégorie de la population a été directement confrontée aux méfaits de la crise qui a affecté le pays. Il faut reconnaître que les politiques nationales n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes de nos jeunes. Elles ont en particulier manqué d'efficacité et de cohérence du fait de l'absence de mécanismes opérationnels de concertation et de coordination des diverses institutions chargées des questions de la jeunesse. Les sondages effectués sur les attentes de la jeunesse confirment ce constat illustratif de la déconnexion de la relation entre les jeunes et l'action des pouvoir publics ». ¹²

Cet état de déconnexion touche les différents domaines de la vie des jeunes et plus particulièrement il accentue leur précarité économique. Pour le président de la République l'action des pouvoirs publics n'a pas réussi à trouver une solution efficace au problème d'emploi des jeunes. Ce constat est clairement exprimé dans le message adressé aux participants aux dernières olympiades de la formation professionnelle. On lit dans ce message :

« Le chômage est la cause du désespoir d'un grand nombre de citoyens, et particulièrement des jeunes, et il nourrit toutes sortes de déviations nuisibles pour la société et ses valeurs ancestrales.

Lutter contre le chômage est une de nos préoccupations, c'est même notre préoccupation majeure.

Pour nous, c'est une tragédie de voir nos enfants se lancer dans des aventures hasardeuses et incertaines parce qu'ils ne trouvent pas à s'employer en Algérie ou parce qu'ils croient trouver le bonheur ailleurs. Ce phénomène est l'affaire de tous, aussi bien de l'Etat, des citoyens, de la cellule familiale que des différents acteurs intervenant dans la sphère associative »¹³.

Dans l'analyse, l'impact du chômage dans l'émigration clandestine des jeunes algériens est entretenu par l'illusion d'une vie meilleure à l'étranger crée dans l'imaginaire des jeunes par les moyens de communication.

Dans le message qu'il a adressé aux étudiants à l'occasion de la commémoration de leur journée nationale, il déclare en substance :

« Les jeunes ne doivent pas succomber aux messages des diffusés par les moyens d'information au sujet de paradis d'Eden dans d'autres cieux. Il est illogique et immorale que sous l'effet de la tromperie et de l'illusionnisme, nos jeunes mettent leur vie en péril offrant ainsi à des cercles douteux la possibilité d'accumuler des bénéfices et de ramasser des capitaux. Ni notre religion ni le droit et la morale internationaux admettent de tels comportements. »¹⁴

Sous l'effet conjugué du chômage et de l'influence des moyens d'information, les jeunes se trouvent livrés à eux même et vivent une crise de valeurs qui a des conséquences graves que le président de la République défini clairement devant les ministres, les walis et autres responsables de l'Etat en déclarant :

¹² Extrait du Discours du Président BOUTEFLIKA devant la Conférence Gouvernement-Walis à Alger le 22/10/2007.

¹³ Message du Président de la République aux participants aux 2^{ème} olympiades, Alger 27 juin 2008.

¹⁴ Message du Président de la République à l'occasion de la célébration de la journée de l'étudiant le 19/05/2008

« Notre jeunesse s'est ainsi progressivement enlisée dans une crise profonde qui se manifeste, en particulier, par un affaiblissement du sentiment patriotique, une perte des repères identitaires et culturels, un éloignement des valeurs fondamentales de la société et par de grandes difficultés à se doter de perspectives d'avenir. Ce sont autant de signes qui prédisposent le jeune à toutes sortes de déviances et d'extrémismes et l'exposent, souvent injustement, à la stigmatisation collective »¹⁵.

Vivant cette situation de mal de vivre, les jeunes algériens se trouvent ainsi poussés à l'aventure de l'émigration clandestine qui prend une dimension grave avec l'apparition du phénomène de « haraga. » Il déclare à ce propos :

« Le problème de la jeunesse dans notre pays -comme du reste dans de nombreux autres pays- est devenu dramatique depuis l'apparition du phénomène de ce qu'on appelle les "haraga", néologisme affreux et tragique qui vient de faire son apparition et qui illustre la gravité de la crise de la jeunesse dans le monde actuel. Je n'ai pas besoin de souligner combien ce phénomène est grave et notamment dans notre société habituellement très attachée à ses traditions ancestrales et aux liens familiaux. Les 2.400 "haraga" recensés et les kamikazes d'Alger, Lakhdaria, Batna et Dellys pourraient devenir bien plus nombreux si l'on n'y prenait sérieusement garde »¹⁶.

Le discours présidentiel ne se contente pas d'établir un diagnostic, mais il définit la démarche à suivre pour prendre en charge ce phénomène. Il propose de s'attaquer aux racines des problèmes de la jeunesse sur deux niveaux : L'analyse et l'action dans une démarche intégrative impliquant les différents secteurs et acteurs. Il déclare à ce sujet :

« Dans cette perspective, et en l'étape actuelle de l'évolution du pays, marquée notamment par le phénomène des "haraga", le problème du devenir et de la l'avenir des jeunes est plus que jamais posé aux pouvoirs publics. Il doit susciter des réflexions, des analyses, et surtout une action concertée et persévérante de grande envergure. l'Etat et les collectivités locales sont interpellés sur leur politique de la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'association des jeunes à notre effort collectif de reconstruction, l'avenir des jeunes dans une mondialisation envahissante et fondée sur une concurrence impitoyable, mais surtout en ce qui concerne les mesures nécessaires destinées à mettre nos jeunes à l'abri de l'instrumentalisation à des fins criminelles, à les dissuader de la recherche désespérée des visas pour l'étranger. Comment en effet redonner à notre jeune confiance en leurs propres capacités et dans les institutions de leur pays ? »¹⁷

Il s'agit donc d'œuvrer ensemble pour permettre aux jeunes d'avoir la confiance en eux même et de les protéger contre les tentatives de leur instrumentalisation à des fins criminelles dans le cadre d'une stratégie visant trois objectifs que définit le président dans son allocution d'ouverture de la conférence nationale de la politique sectorielle de la prise en charge de la jeunesse :

« Certes, nos pouvons enregistrer avec satisfaction nos réalisations en matière d'infrastructures, d'équipements et d'encadrement, des réalisations qui se sont traduites par la scolarisation et la mise en formation de près de 10 millions de jeunes dans les écoles, les universités et les établissements de formation et d'enseignement professionnels.

Néanmoins, beaucoup de problèmes demeurent, en particulier celui de l'accès à l'emploi et ces problèmes donnent naissance à la délinquance, la violence et la fuite vers d'autres horizons.

C'est donc pour tenter de trouver des solutions satisfaisantes à ces problèmes que nous nous sommes fixés des objectifs stratégiques à atteindre, plus particulièrement :

¹⁵ Extrait du Discours du Président BOUTEFLIKA devant la Conférence Gouvernement-Walis à Alger le 22/10/2007.

¹⁶ Extrait du Discours du Président BOUTEFLIKA devant la Conférence Gouvernement-Walis à Alger le 22/10/2007.

¹⁷ Extrait du Discours du Président BOUTEFLIKA devant la Conférence Gouvernement-Walis à Alger le 22/10/2007.

- 1. redonner à notre jeunesse sa réelle vocation qui est de croire en son avenir et en celui de son pays ;
- 2. mettre cette jeunesse à l'abri des sollicitations nuisibles et des manipulations qui prolifèrent dans le terreau du désespoir induit par le chômage, la marginalisation et l'exclusion ;
- 3. construire un environnement favorable au développement de la jeunesse et à son insertion socioprofessionnelle »¹⁸.

Il s'agit donc d'une démarche stratégique qui touche l'ensemble des domaines de la situation de la jeunesse que le président a définis dans l'interview accordé à l'hebdomadaire français *Figaro magazine* :

« En favorisant la création d'emplois pour les populations actives. En créant des opportunités pour l'acquisition d'un métier. En permettant aux jeunes d'avoir un logement. En développant les activités culturelles et en encourageant la création sous toutes ses formes. Bref, en réunissant les conditions qui permettraient aux jeunes de s'épanouir dans leur pays c'est tout l'objectif des réformes que nous conduisons » 19.

Dans l'entrevue accordée à l'agence de presse italienne ANSA, le président de la République reprend la dimension de développement dans la stratégie de lutte contre l'émigration clandestine et rejette la politique de lutte sécuritaire. Il déclare en réponse à une question relative aux ingrédients pour résoudre le problème de l'immigration clandestine dans les pays de l'Union européenne mais aussi en Algérie pays de transit, d'origine mais aussi de destination de l'immigration clandestine :

« L'immigration clandestine est devenue l'une des grandes préoccupations de la communauté internationale. S'il est vrai que les raisons en sont évidemment connues et identifiées, les solutions envisagées sont encore loin de répondre à la complexité et à la sensibilité d'une problématique aux dimensions multiples.

La solution à ce phénomène ne peut naturellement bénéficier d'un traitement exclusivement sécuritaire. Le lien à établir entre émigration clandestine et développement me semble évident et il y va de notre intérêt à tous d'œuvrer ensemble pour donner à ce lien sa pleine mesure.

Le développement économique et social constitue, de ce point de vue, la réponse la plus pertinente à ce phénomène mondial. Mais les résultats n'en seront ressentis que dans une perspective à long terme. Dans l'immédiat, il me paraît sage de conjurer les perceptions irrationnelles de cette question et qui conduisent parfois à son instrumentalisation politique ».²⁰

A travers ce qui précède, on relève la volonté du discours présidentiel de dresser le cadre général de l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre l'émigration clandestine. Il définit la stratégie à adopter et la démarche à suivre pour procéder à un traitement structurel du phénomène dans le cadre d'une prise en charge de la jeunesse. Le discours présidentiel invite les pouvoirs publics à adopter une politique volontariste d'intervention permanente.²¹

¹⁸ Message du Président de la République lu à l'ouverture de la 1^{ère} conférence nationale sur la politique sectorielle de prise en charge de la jeunesse, Alger, 16-18 février 2008.

¹⁹ Interview accordée par le président de la République au journal *Figaro Magazine*, samedi 26 juillet 2003.

²⁰ Extrait de l'Interview du président BOUTEFLIKA à l'agence de presse italienne ANSA, juin 2006

Selon une estimation de Mohamed Saib Musette, chercheur au CREAD (cité par la quotidien *El Watan* du 8/05/2008), un Algérien est expulsé toutes les cinq heures de l'Europe Cela représente une moyenne de 5 Algériens par jour et 150 par mois. Les expulsions se font conformément aux accords de réadmission, que l'Algérie a signé bilatéralement avec un certain nombre de pays européens comme l'Allemagne (1999), l'Italie (2000), Malte (2001), la France (2003), l'Espagne (2004) et l'Angleterre (2006). Depuis la signature de ces accords, relève M. Musette, la délivrance du « laissez-passer » par les consulats algériens en Europe ne fait que progresser d'année en année. Il y a une moyenne annuelle d'un peu plus de 6000 « laissez-passer » délivrés par l'Algérie pour l'ensemble des pays européens, y compris la Turquie, entre 2002 et 2004.

Le contenu du discours ministériel : mettre en place les actions de lutte

Produit dans la continuité du discours présidentiel, le discours ministériel se focalise plus sur la définition des éléments d'action pour mettre en œuvre la stratégie de traitement de l'émigration clandestine. Dans ce cadre on relève que cinq ministères se sont distingués par la production de textes relatifs à la prise en charge du phénomène de « harga ». Il s'agit des ministères : de la Solidarité Nationale, de la Formation et de l'Enseignement Professionnel, de la Jeunesse et des Sports, du Travail et de la Sécurité sociale, et, enfin, des Affaires Religieuses. Chaque ministère a tenté de contribuer à la réflexion sur la question de l'émigration clandestine à partir des problématiques de ce phénomène au niveau du secteur.

Les ingrédients sectoriels de la mise en place de la stratégie

C'est ainsi qu'on relève que le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale privilégie l'approche de l'émigration clandestine en termes de développement de l'emploi dans les pays de départ. C'est ce qu'il déclare dans son intervention devant les participants à la rencontre régionale sur la migration de la main d'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord organisé par l'organisation internationale du travail à Alger les 4, 5 et 6 / 04/2005. Evoquant les politiques et les programmes de coopération en matière de migration de la main d'œuvre, il déclare :

« Dans ce cadre et compte tenu qu'il s'agit d'un mouvement de migration lié directement ou indirectement au monde de travail, il convient de signaler que la démarche recherchée dans le cadre du NEPAD est de pouvoir, à travers la promotion de la gouvernance, le soutien des initiatives et de la coopération inter africaine et l'encouragement de l'investissement direct national et étranger, fixer les populations dans leur pays d'origine et les épargner des conséquences de l'émigration »²²

Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels intervient au débat sur la question des « *haraga* » dans le cadre la politique sectorielle en direction de la jeunesse. La position de son département ministériel sur ce sujet apparaît à travers l'introduction de la question des HARAGA dans les thèmes traités par les participants à la première conférence nationale sur la prise en charge de la jeunesse tenue en 2008.

La participation du Ministre des Affaires Religieuses à la prise en charge de la question des « *haraga* » apparaît dans l'instruction qu'il a donnée pour rédiger une « *Fatwa* » visant à assimiler la « *harga* » à un suicide que les préceptes du CORAN interdisent formellement.

Quant au ministre de la jeunesse et des sports, il a activement participé à la préparation de la rencontre sur la jeunesse regroupant les membres du gouvernement et les walis. Il a également suivi la réalisation d'une enquête sur les aspirations de la jeunesse qui a constitué un document de base pour les débats gouvernementaux.

La mise en perspective de la stratégie de prise ne charge du dossier des « haraga »

Cependant c'est dans le discours du Ministre de la Solidarité Nationale qu'on retrouve la première ébauche de la stratégie de prise en charge du phénomène de l'émigration clandestine. La lecture des différents discours et allocutions du ministre, Monsieur Djamel Ould Abbas, permet de cerner les contours de cette stratégie. Il s'agit d'une stratégie reposant sur une démarche globale couvrant en même temps le traitement des questions d'urgence et la prévention à moyen et long terme. On retrouve les grandes lignes de cette démarche dans un passage du dossier présenté par le Ministre de la Solidarité Nationale au Conseil Interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine. On lit dans ce passage :

²² Intervention de Tayeb Louh, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale à la rencontre régionale sur « la migration de la main d'œuvre en Afrique du Nord », Alger les 4,5 et 6 / 04/ 2005

« Par ailleurs, notre responsabilité se situe bien en amont de cette difficulté, consistant à intercepter, à secourir, à accueillir sous bonne escorte, à compter nos morts et à ne pas retrouver ceux nous perdons en mer, pour alerter l'opinion publique, conjuguer nos efforts et offrir des palliatifs légitimes »²³.

Le recours à cette démarche globale est un choix dicté par l'évolution du phénomène de « *harga* » au cours des dernières années. Le discours ministériel nuance l'explication des causes de l'émigration clandestine en admettant que ces causes ne sont plus excessivement d'ordre économique, mais touchent l'ensemble de la situation de la jeunesse. Expliquant cette thèse, le Ministre de la Solidarité Nationale déclare :

« Il faut savoir également, que les préoccupations exprimées ne renvoyaient pas seulement aux aspects matériels, dans la mesure où des universitaires, des fonctionnaires et autres professionnels, exerçant des activités pour leur propre compte, ont été répertoriés dans ce lot, mais des considérations différentes se sont manifestées pour refléter un mal-être qu'il fallait impérativement circonscrire et annihiler ». ²⁴

S'agissant du premier axe de cette stratégie, il y a lieu de distinguer deux volets : - la réintégration socioprofessionnelle des « *haraga* » ayant échoué dans leur tentative d'émigration clandestine et ceux expulsés ou refoulés des pays d'arrivée et le renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle.

La réintégration des candidats interceptés avant l'embarcation et ceux expulsés ou refoulés par les polices des pays d'arrivée, est un acte de solidarité nationale car l'aventure de l'émigration clandestine est l'expression de l'état actuel de la situation de la jeunesse que le Ministre Ould-Abbes décrit clairement dans son allocution d'ouverture de la rencontre -débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga* » tenue à Alger le 27/09/2007 en déclarant :

« L'examen de l'histoire de notre jeunesse, nous permet de relever la négligence dont elle a fait l'objet, souvent par inadvertance et rarement sciemment, la poussant malencontreusement, face à son mal-être, vers la recherche de solutions de substitution qui ne reflètent pas nos réelles possibilités de son utilisation.

Le désœuvrement a produit les « Hittistes » qui ont longtemps servi par leur présence oisive à meubler les rues de nos villes, sans pouvoir contribuer à la gestion des affaires de la cité....

Ils se sont reconvertis en trabendistes, pour affirmer leur autonomie et le pouvoir économique qu'ils peuvent générer en toute intégrité....

Puis la tragédie nationale a enfanté la vague de terroristes qui s'est réfugiée dans la violence inexpliquée et intolérable, débouchant à son tour sur une autre génération de jeunes, totalement étrangers à notre société, par leur comportement et les idéaux qu'ils véhiculent.

C'est alors que le syndrome de la fuite vers l'étranger a envahi les esprits et les pratiques, pour ensevelir cette partie de la jeunesse, sous des rêves et des espoirs inaccessibles, tant l'Eldorado qu'ils imaginent n'existe que par ce mirage qu'il fait miroiter pour cacher d'autres difficultés »²⁵

Les mesures préconisées pour réaliser ce volet intégratif des jeunes se trouvant dans cette phase d'évolution de la situation de la jeunesse ainsi décrite par le discours du ministre, s'insèrent dans un

-

²³ Dossier présenté par le docteur Djamel Ould-Abbes, Ministre de la Solidarité Nationale au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine tenu le 12 /01/2008

Dossier présenté par Djamel Ould-Abbes, Ministre de la Solidarité Nationale au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine tenu le 12 /01/2008

²⁵ Allocution du Ministre Djamel Ould-Abbes à l'ouverture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « haraga » tenue à Alger le 27/09/2007

traitement humain indépendamment de la gravité des transgressions commises à l'égard des lois en vigueur. C'est ce qu'explique le Ministre de la Solidarité Nationale ne déclarant :

« Les pertes en vies humaines, les vexations, la clandestinité, les désillusions et l'aventure incontrôlée, nous interpellent aujourd'hui et nous exhortent instamment de réagir avant qu'il ne soit trop tard 26

L'objectif recherché est de réunir les conditions d'insertion des jeunes « haraga » disposés à rester dans le pays et non de donner à ceux qui sont tentés par de nouvelles expériences d'émigration clandestine, les moyens de réaliser leur projet. Le ministre de la solidarité nationale déclare à ce sujet :

« De même que les offres fournies ont été, pour certains, a priori, jugées nettement en deçà des attentes exprimées, tant les informations en notre possession font souvent référence à la situation des jeunes qui ont réussi dans cette entreprise, gardant dans leurs esprits et dans leurs manières d'être un seul leitmotiv, celui de repartir coûte que coûte et à n'importe quel prix. »²⁷

L'intégration socioprofessionnelle des jeunes « *haraga* » est donc une mesure destinée à répondre à un besoin d'urgence, celui de prendre en charge les personnes arrêtées ou expulsées. Elle ne constitue pas une fin en soi, mais une action conjoncturelle qui s'intègre dans un dispositif mis en place pour lutter contre les départs clandestins parallèlement à l'application des mesures de prise en charge des problèmes de la jeunesse.

Le renforcement de la surveillance des frontières et le traitement des actes de transgression nécessitent une révision des textes législatifs en vigueur pour les adapter à la situation crée par le phénomène de « *harga*. » Dans cette perspective, le Ministre de la Solidarité Nationale propose la révision de ces textes. Il écrit à ce sujet :

« Par conséquent, la réglementation de ce champ pourra s'ériger en priorité, de telle façon à défaire les réseaux de passeurs qui s'organisent avec aisance, et dans la clandestinité, cette hémorragie juvénile. »²⁸

Le deuxième axe de la stratégie porte sur une dimension préventive dépassant le contexte conjoncturel pour s'intégrer dans une démarche de prise en charge des préoccupations de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle, les actions de prévention doivent s'appuyer sur une connaissance approfondie de la situation de la jeunesse, ce que le Ministre de la Solidarité Nationale énonce clairement en déclarant :

« La lutte contre ce phénomène, passe en outre, par sa connaissance et par la recherche et les études, en mesure de lever le voile sur cet état d'âme qui tutoie toutes les raisons et affronte les risques encourus sans ménagement, affichant une concurrence plus déloyale.

Cette action doit déboucher sur la mise en place d'une banque de données en mesure de refléter, outre les statistiques liées au phénomène, le profil des jeunes attirés par la fuite, car faut-il le rappeler, nous avons à travers le Monde jusqu'à présent, raisonné beaucoup plus en termes de fuite de cerveaux, que de la fuite tout court ».²⁹

²⁶ Allocution du Ministre Djamel Ould-Abbes à l'ouverture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga* » tenue à Alger le 27/09/2007

²⁷ Dossier présenté par le Ministre Djamel Ould-Abbes au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine tenu le 12 /01/2008

²⁸ Communication du Ministre Djamel Ould-Abbes, au conseil des ministres du 13/04/2008.

²⁹ Allocution du Ministre Djamel Ould-Abbes à la clôture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga* » tenue à Alger le 27/09/2007

Cette connaissance scientifique de la situation de la jeunesse ne doit pas reléguer au second rang le travail d'écoute et de dialogue avec les jeunes que le discours du Ministre de la Solidarité Nationale ne manque pas de mettre en évidence. Il dit à ce sujet :

« Aussi, faudrait-il songer à ouvrir le débat avec les jeunes et à leur offrir une tribune d'expression qui nous permettrait de mieux imaginer l'élaboration réaliste et scientifique de cette politique nationale de la jeunesse qui ne se suffit plus à son existence mais cache un mal-être certain ». ³⁰

Pour réaliser les objectifs de cette politique, le Ministre de la Solidarité Nationale propose la mise en place d'une commission intersectorielle pour définir, dans un premier temps, la stratégie nationale de prévention, d'action et de lutte contre l'émigration clandestine. Il déclare à ce sujet :

« Enfin, je ne puis que plaider la cause de l'installation immédiate d'une commission intersectorielle chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation d'un plan national d'action, de prévention et de lutte contre l'immigration clandestine, mesure primordiale aux retombées incontestables ».³¹

La mission de cette commission est donc, de définir les éléments de cette stratégie de protection des jeunes candidats à l'émigration clandestine, des jeunes en général, touchés par l'oisiveté, l'échec scolaire et la faible qualification. Le Ministre Djamel Ould-Abbes précise cette mission en déclarant :

« La lettre de mission de cette structure de pilotage devra parfaitement cadrer avec les principes de répartition des tâches dans le sillage d'une complémentarité et d'un engagement sans faille visant une obligation de résultat à travers notamment, le concours de toutes les potentialités disponibles et en mesure de faire plus pour les jeunes »³²

Il ne s'agit pas d'une structure administrative mais d'un lieu de collaboration, de concertation et de réflexion coopération entre les responsables, les universitaires et les acteurs sociaux. Le Ministre de la solidarité nationale écrit à ce propos :

« C'est ainsi, que nous aurons à nous appuyer sur une méthode scientifique qui mettra à contribution les universitaires et les experts dans les questions d'actualité, une approche pédagogique avec l'intervention durable du corps enseignant, une fonction morale ou la famille ne pourra plus se soustraire à ses responsabilités et à ses obligations sociales, socialisation et apprentissage entre autres, et l'apport des structures du culte par leur action de proximité ainsi que sur toutes les structures de jeunesse »³³

L'opportunisme des partis politiques

Le discours des partis politiques peut être classé sous trois catégories. La première englobe les déclarations des partis politiques constituant la coalition gouvernementale, en l'occurrence, le Front de libération nationale (FLN), le Rassemblement national démocratique (RND) et le Mouvement pour la société de paix (HAMS). Ces trois partis adoptent globalement les positions du gouvernement en matière de gestion de l'émigration clandestine et de prise en charge de la jeunesse.

La seconde catégorie est composée de partis adoptant des positions critiques à l'égard de l'action gouvernementale et développant un discours mettant en avant sa responsabilité devant la gravité de l'émigration clandestine et la mauvaise prise en charge de la jeunesse.

³⁰ Dossier présenté par le Ministre Djamel Ould-Abbes au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine, tenu le 12 /01/2008.

³¹ Allocution du Minstre Djamel Ould-Abbes à la clôture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga* » , tenue à Alger le 27/09/2007.

³² Communication du Ministre Djamel Ould-Abbes au conseil des ministres du 13/04/2008.

³³ Communication du Ministre Djamel Ould-Abbes au conseil des ministres du 13/04/2008.

L'attitude des partis de cette catégorie est exprimée dans la déclaration de la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT) qui fait porter la responsabilité des drames de l'émigration clandestine à la politique du gouvernement algérien. Elle déclare à ce sujet :

« Le peuple algérien est en colère parce qu'il voit tous les jours ses enfants périr en haute mer et se faire manger par les poissons. La responsabilité des différents gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays est entière, car des familles meurent dans des embarcations de fortune pour rejoindre les côtes espagnoles. La généralisation de ce phénomène est la résultante du chômage généré par la désertification industrielle et le désengagement de l'État édicté par les institutions internationales comme le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'OMC ».

Les revendications des organisations de la société civile

Les premières déclarations et prise de positions des associations et des organisations non gouvernementales ont été suscitées par l'ampleur des morts et des disparitions de jeunes algériens en mer, et l'accroissement du nombre de ceux emprisonnés en Europe et dans certains pays arabes. Ces déclarations n'ont pas donné lieu à la formation de positions structurées autour de la question de l'émigration clandestine. La priorité est donnée à la recherche des informations sur les jeunes portés disparus ou emprisonnés et sur le rapatriement des dépouilles de l'étranger. Une partie des associations ont inscrit la question des « haraga » dans leurs activités et ce à travers l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation, en direction des jeunes en général et des candidats à l'émigration en particulier.

Le discours produit par les animateurs des associations impliquées dans la prise en charge de la question des « *haraga* », abordent trois questions principales en rapport avec des revendications sur les droits de défense et de savoir.La première question se rapporte à la problématique législative relative au jugement et à la condamnation des jeunes « *haraga*. »

Les associations des familles de « haraga » considèrent que le jugement de leurs enfants et leur condamnation par les tribunaux algériens ne repose sur aucune loi et leur cas ne peut aucunement être assimilé au cas de transgression des lois par des trafiquants et autres clandestins. Le Président de l'Association des Parents des « haraga », Kamel Belabed, opère une distinction entre les « haraga » et les migrants subsahariens. Il déclare à ce sujet :

« On ne peut pas mettre dans le même panier nos enfants qui se sont aventurés en mer et les subsahariens. Nos enfants sont algériens et ils n'ont enfreint aucune loi en narguant les vagues de la Méditerranée. »³⁵

Allant dans le même sens l'avocate Fatima-Zohra Benbraham déclare que « tous les jugements qui ont été rendus sont illégaux et irrationnels » et qu'il convient « d'établir une communication avec notre jeunesse pour déterminer ses besoins et ses maux. » « Quel crime ont-ils commis ? Au lieu de sanctionner, il faudrait essayer de comprendre les sources du mal » , « Si la personne est interceptée dans les eaux territoriales, elle n'a pas à être sanctionnée. Si elle se trouve dans les eaux internationales, on doit lui sauver la vie. Si elle se trouve dans les eaux territoriales espagnoles, françaises ou marocaines, il y a infraction mais la personne en question est dépendante des lois de ces pays. Ce n'est pas à l'Algérie de faire un procès aux haraga.»

³⁴ Déclaration de Louiza Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs à Oran, rapportée par le quotidien Liberté du 17 /11/2007

³⁵ Déclaration de Kamel Beabed, Président de l'association des parents des « *haraga*. » d'Annaba, rapportée par le quotidien *El Watan*, du 28/06/2008.

³⁶ Déclaration de Fatima Zohra Benbraham rapportée par le quotidien El *Watan*, 29 avril 2008.

Plaidant pour la consolidation des droits sociaux des citoyens, Farouk Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de L'homme (CNCPPDH), estime que « pénaliser les *haraga* en leur infligeant des sanctions par voie judiciaire, ne constitue pas une solution au phénomène. La solution est tout indiquée, il faut plutôt fournir davantage d'efforts pour la création d'emplois et fixer les jeunes chômeurs dans leur pays ».³⁷

Pour lever l'amalgame entre émigration irrégulière et actions de kamikazes religieux, Kamel Belabed, représentant des parents des « *haraga* » portés disparus, dira :

« Nos enfants (les « haraga » disparus ou morts) ont voulu nous donner une leçon, nous transmettre un message clair : nous ne sommes pas à la hauteur ! » Puis, s'adressant aux imams et certains politiciens en mal de renommée, il indiquera : « Nos enfants ne sont pas des kamikazes, ils n'ont fait de mal à personne, sauf à eux-mêmes. On n'a pas besoin de fatāwa, mais de justice et de lois qui protègent nos enfants et les faire vivre dans la dignité. » Très abattu, M. Belabed dira : « En accusant nos enfants de tous les torts, on nous inflige d'autres souffrances. » 38

En rejetant le recours à la solution législative, les associations des parents de « *haraga* » estiment que la solution de la question de l'immigration irrégulière ne doit pas privilégier l'option sécuritaire, mais accorder la priorité à la prise en charge des problèmes de la jeunesse : Kamel Belabed, représentant des parents des *haraga* portés disparus dit à ce sujet :

« C'est la précarité qui pousse les jeunes à vouloir partir coûte que coûte et quelle que soit la saison (...) Ce sont des gens qui veulent brûler les étapes parce qu'on les a floués. On leur donne un emploi précaire et on veut qu'ils s'accrochent. Le *haraga* brûle les étapes pour atteindre son but qui est de plus en plus loin, de plus en plus inaccessible. Les gens ne veulent pas comprendre que c'est un sujet de société qui doit être géré avec les concernés pour mettre le holà à ce phénomène. »³⁹

L'avocate Fatima-Zohra Benbraham reprend le même argument en précisant :

« Cet enfant qui avait 10 ans en 1992, qu'a-t-il vu, qu'a-t-il entendu? La politique d'enseignement n'a pas été convenablement orientée. La fermeture d'usines a entraîné le chômage. Nous sommes en pleine phase de paupérisation. Et quand on devient très pauvre, tout est permis pour survivre. Pour ces jeunes, il y a généralement trois options. Ils ont le choix entre le terrorisme, le crime organisé et la prostitution. Mais il y a des jeunes qui, malgré la misère, préfèrent garder leur honneur. Pour prétendre à une vie meilleure, ils ont choisi la *harga*. Ils n'ont fait aucun mal à leur pays ».

La défense des droits des jeunes « *haraga* » nécessite la recherche d'informations sur les jeunes portés disparus ou morts En effet, en plus de l'information sur les émigrés disparus, les associations interpellent le gouvernement pour des actions concrètes. Kamel Belabed, représentant des parents des *haraga* portés disparus remarque :

« Nous avons saisi nommément tous les parlementaires, qu'ils soient sénateurs ou députés, pour exiger une enquête sur les *haraga*. Nous savons qu'il existe des accords entre les parlementaires maghrébins, et dans ce cadre beaucoup de choses peuvent être faites, notamment avec les autorités tunisiennes, pour faire la lumière sur ce qui se passe là-bas (...) Nous demandons des clarifications sur ce genre de cas et seule une enquête institutionnelle peut le faire. Nous avons saisi le procureur général d'Annaba pour ouvrir une enquête sur cette affaire, en vain. De tous les députés d'Annaba, un seul a

³⁷ Déclaration de Farouk Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) rapportée par le *quotidien d'Oran* du 17/12/2008.

³⁸ Déclaration de Kamel Beabed, Président de l'association des parents des « *haraga* » d'Annaba, rapportée par le quotidien El *Watan*, du 28/06/2008

³⁹ Déclaration de Kamel Beabed, Président de l'association des parents des « *haraga* » d'Annaba, rapportée par le quotidien *El Watan*, du 12 /01/ 2008

⁴⁰ Déclaration de Fatima Zohra Benbraham rapportée le quotidien *El Watan*, 29 /04/2008.

daigné nous écouter, c'est Mohamed Bouchareb du Parti de l'environnement. Il faut que l'APN s'implique, ce n'est pas un sujet tabou. Nous avons adressé plus de 50 demandes d'audience au président de l'APN, au président du Sénat, au chef du gouvernement, sans résultat. A ce jour, et en dépit de l'ampleur qu'a pris le phénomène, l'Etat n'a pas eu le moindre geste envers les familles des *haraga* ». 41

La même association a remis au mois de mars 2008 au représentant régional de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) de la wilaya de Annaba un appel d'intervention et de solidarité en particulier au sujet des jeunes « *haraga*. » arrêtés ou portés disparus en Tunisie. 42

Cet appel a eu un écho favorable au niveau de la LADDH, puisque celle-ci a publié un communiqué pour demander « aux autorités algériennes de s'enquérir de la situation de ses ressortissants « *haraga* » détenus ou décédés en Tunisie et de leur apporter assistance et de tenir informer leurs parents. Elle réitère son soutien et sa solidarité aux parents des personnes disparues en mer, et considère qu'il y a urgence à traiter les racines de ce phénomène par de profondes réformes politiques, sociales et économiques en consacrant la démocratie, les libertés individuelles et collectives, les valeurs de tolérance et la répartition équitable du revenu national. »⁴³

Sans qu'elles soient organisées en association, des familles des « *haraga* » ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du sort de leurs enfants émigrés clandestinement. Au mois de septembre 2008, les familles des jeunes *haraga* portés disparus se sont rassemblées devant le siège de la wilaya de Skikda pour demander que les autorités leur communiquent des nouvelles sur le devenir de leurs enfants. ⁴⁴

Cependant, il y a lieu de signaler que les associations de parents de « harag » et la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme ne sont pas les seuls intervenants actifs en matière de prise en charge du dossier des disparus. En 2006 déjà, le Croissant Rouge algérien a saisi son homologue espagnol au sujet de cette question. Ses cellules de rétablissement des liens familiaux (RLF) n'ont cessé, depuis leur création, d'être sollicitées par des familles pour retrouver un parent, un proche perdu de vue, parti s'installer en France, en Espagne ou encore en Allemagne. Ces demandes émanent essentiellement des familles de haraga, considérés comme "disparus en mer". 45

IV. Le dispositif de lutte contre la « harga »

Confronté à l'ampleur de l'émigration clandestine et au drame des pertes de vie humaine, l'Etat algérien a réagi par l'intervention des pouvoirs publics, des partis politiques et de la société civile. Nous proposons de faire ici un état des lieux des mesures prises dans le sens d'une meilleure maîtrise de ce phénomène.

Les mesures de politique générale

En matière de politique générale, la question de « harga. » et des « haraga. » a fait l'objet d'une attention particulière au niveau des différentes instances de l'Etat dans le but de mettre en place une stratégie et un dispositif de lutte contre l'émigration clandestine.

Après l'organisation par le Ministère de la Solidarité Nationale, au mois de septembre 2007, d'une rencontre-débat avec la participation des différents ministères impliqués dans la gestion du dossier des

⁴¹ Déclaration de Kamel Beabed, Président de l'association des parents des « *haraga*. » d'Annaba, rapportée par le quotidien *El Watan*, 12/01/2008.

⁴² El Watan, 3 mars 2008.

⁴³ Communiqué de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme au sujet des « *haraga* », mars 2008

⁴⁴ El Watan, 1er septembre 2008.

⁴⁵ Liberté, 20 juin 2006.

« haraga », des représentants d'ambassades, des représentants d'associations et d'universitaires, , un conseil interministériel a été réuni le 12 janvier 2008 pour examiner la question de l'émigration illégale et clandestine avant la tenue, le 13 avril 2008, d'un conseil des ministres sur la même question. Les préoccupations des pouvoirs publics sont relayées sur le terrain par les actions d'interventions et de recherches des différents services de sécurité et du commandement de l'Etat major de l'armée. Toutes les rencontres et consultations ont débouché sur trois projets :

- L'élaboration par le Ministre de la Solidarité Nationale d'un projet de stratégie nationale de prévention, d'action et de lutte contre l'émigration clandestine⁴⁶ comportant des mesures de prise en charge des jeunes, un dispositif de participation et d'implication des différents acteurs institutionnels et une démarche d'écoute de connaissance et de réflexion.
- La révision du code pénal pour combler le vide en matière de traitement des affaires relatives à l'émigration clandestine et à la formation de réseaux de passeurs.
- La mise ne place d'un observatoire méditerranéen sur les mouvements d'émigration clandestine. 47

Le traitement juridique

Face à l'ampleur que prend le phénomène de l'émigration clandestine et à la prolifération des réseaux de trafic illicite de migrants, l'Etat a décidé de durcir le ton.

Des peines d'emprisonnement allant de deux à six mois et une amende allant de 20.000 à 60.000 dinars algériens (DA) ont été proposées par le ministère de la Justice.

C'est ce que recommande l'avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°66 du 8 juin 1996 portant Code pénal examiné au mois d'août 2008 par le Conseil de gouvernement.

S'agissant de la traite de personnes, le Ministère de la Justice propose des peines allant de 3 ans à 10 ans de prison et une amende allant de 300.000 DA à 1 million de DA. Concernant la sanction du phénomène du trafic illicite de migrants, des peines allant de 3 ans à 5 ans et des amendes allant de 300.000 à 500.000 DA ont été examinées par le gouvernement.Le texte proposé incrimine le fait d'organiser la sortie illégale du territoire national d'une personne ou plus et aggrave la peine, notamment lorsque la victime est un mineur ou lorsque la fonction de l'auteur a facilité sa commission.⁴⁸

L'introduction dans le code pénal de ces deux crimes relativement nouveaux en Algérie : la sortie clandestine du pays, notamment par voie maritime, et le trafic de migrants, œuvres de réseaux organisés de passeurs, viennent ainsi répondre à une préoccupation nationale qui a gagné en importance au cours de ces dernières années.

Avant même la promulgation du nouveau code pénal, les tribunaux sont saisis par les services de sécurité pour juger les « *haraga* » arrêtés en flagrant délai d'émigration clandestine. C'est ainsi que le tribunal correctionnel d'Annaba a condamné au mois de décembre 2008, à 30.000 DA d'amende chacune des 65 personnes interceptées par les éléments des gardes-côtes de la façade est d'Annaba. Ces derniers avaient été secourus au mois de novembre dernier, au large des côtes annabies, à bord d'embarcations artisanales.⁴⁹

-

⁴⁶ Dossier présenté par le Ministre Djamel Ould-Abbes au conseil interministériel consacré à l'émigration ^{illégale} et clandestine tenu le 12 /01/2008.

⁴⁷ Compte rendu du quotidien *Info soir* 26/11/08 sur la rencontre tenue au siège du Ministère de la Solidarité Nationale sur le projet de l'observatoire.

⁴⁸ L'Expression, le 3 août 2008.

⁴⁹ Le Quotidien d'Oran, 28 décembre 2008.

Cette condamnation prononcée par le tribunal d'Annaba n'est pas la première du genre. Le tribunal correctionnel d'Es-Seddikia a condamné, au mois de novembre 2007, à des peines fermes variant entre 2 mois et 6 mois de prison 15 *haraga* sur les 45 interceptés au cours du même de la même année par les gardes-côtes au large d'Oran, de Béni-Saf et de Ghazaouet.

Ces peines de prison fermes ont été prononcées à l'encontre des personnes récidivistes. Les primaires, au nombre de 30, ont quant à eux bénéficié de la clémence du tribunal en écopant de six mois de prison avec sursis. Trois autres personnes, jugées dans le cadre de cette même affaire pour le chef d'accusation de «facilitation à l'émigration clandestine», ont été pour leur part condamnées à six mois de prison ferme. Ces trois personnes avaient, pour rappel, été inculpées dans le cadre de l'enquête qui a suivi l'arrestation des 45 haraga pour avoir contribué à la fourniture des moyens matériels (embarcation et moteurs) ayant servi dans la tentative d'émigration clandestine. Le Procureur de la République près le tribunal d'Es-Seddikia avait requis 6 mois de prison ferme à l'encontre des 45 haraga et 2 ans de prison ferme contre les trois individus jugés pour «facilitation à l'émigration clandestine». ⁵⁰

Une année auparavant, le tribunal d'Aïn El-Turck, a condamné 63 *haraga*, à 2 mois de prison ferme et 5 000 DA d'amende. ⁵¹

Le renforcement de la surveillance

La préparation de nouveaux textes législatifs intervient parallèlement à la mise en place de mesures de surveillances des côtes algériennes et des frontières terrestres pour contrôler les mouvements de migrants clandestins.

Dans ce cadre la police des frontières est dotée de trois brigades de lutte contre l'émigration clandestine. Les missions de ces brigades sont notamment l'investigation, la recherche, la localisation et le démantèlement des filières d'émigration clandestine.

En matière de surveillance proprement dite des frontières et des côtes algériennes, les gardes-côtes seront bientôt dotés de matériels d'intervention aériens et de remorqueurs en haute mer. Ce matériel hautement sophistiqué permettra d'améliorer l'efficacité des missions.

Cette nouvelle dotation permettra également aux gardes-côtes, premiers concernés par la lutte contre les *haraga*, de lancer des opérations de recherche de nuit et de réduire les risques de noyade de ces jeunes désespérés. ⁵²

Un réseau de surveillance électronique sera installé tout au long des frontières terrestres algériennes dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la contrebande. Le projet qui est en cours de réalisation, consiste à mettre en place des capteurs, des radars et des cameras de surveillance sur tout le contour frontalier national, permettant la transmission des données en temps réel aux commandements mobiles de la Garde-frontière devant intervenir pour traquer d'éventuels suspects. Ces appareils de surveillance électronique ont déjà été installés sur un tronçon de près de 1.000 kilomètres des frontières ouest (frontières algéro-marocaines). Le système sera opérationnel dans son intégralité au courant de l'année 2007. Par ailleurs la création de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) permettra de produire des preuves matérielles, comme l'ADN et autres aspects liés à la preuve scientifique. C'est un ensemble de laboratoires scientifiques spécialisés utilisant des indicateurs comme l'ADN, les empreintes digitales, la médecine légale, la biométrie, et l'imagerie et qui seront mis au service de la lutte contre la cybercriminalité et les délits économiques et financiers.

⁵⁰ Le Quotidien d'Oran, 19 novembre 2007.

⁵¹ Liberté, 21 novembre 2006.

⁵² Le Jeune Indépendant, 3 avril 2008.

Le troisième projet présenté vise, à l'horizon 2010, la création d'un Réseau Unifié National d'Informations et de Télécommunications (RUNITEL), auquel seront reliées toutes les brigades de la Gendarmerie nationale.

Pour souligner l'importance du RUNITEL, l'officier a indiqué, à titre illustratif, «qu'un juge d'instruction pourra auditionner un suspect par l'image et la voix à partir de n'importe quel point du territoire national.» Mettant encore en relief l'intérêt du RUNITEL, il a donné un autre exemple avec «la possibilité pour un agent de la Gendarmerie nationale de vérifier, dans un barrage de contrôle, l'identité d'un suspect, de rechercher s'il est impliqué dans une affaire, et cela en temps réel.» «Grâce au RUNITEL, nous pourrons également savoir si un automobiliste suspect n'a pas fait l'objet d'un retrait de permis de conduire, et dans ce cas-là, nous saurons même le nom de l'agent qui a procédé au retrait», a souligné l'officier. ⁵³

La prise en charge des « haraga »

Le Ministre de la Solidarité propose nombre de suggestions pour y faire face. Il prévoit, notamment, de faciliter l'accès au travail pour les jeunes haraga et de prendre en charge les préoccupations majeures de cette catégorie de la société. Ainsi, parmi les initiatives (déjà) prises par le département de Ould Abbès, celle d'assurer la qualification des jeunes haraga dépourvus de diplômes. Ces nouvelles procédures doivent faciliter l'insertion de ces jeunes dans le monde du travail. En collaboration avec le Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, des stages de formation seront assurés au profit des jeunes haraga n'ayant pas un niveau secondaire. Vers la fin de la formation, des attestations de succès seront remises aux apprentis. D'ailleurs, le Ministre de la Solidarité Djamel Ould Abbès avait déclaré, lors d'un déplacement à Oran, qu'à travers ces attestations, les jeunes désormais diplômés auraient la possibilité de bénéficier des mesures d'accompagnement des conditions d'accès aux crédits dans le cadre de la création de micro entreprises. Lors de la même sortie, le ministre réitère qu'il s'agit là d'une priorité. Djamel Ould Abbès s'est engagé solennellement pour que l'apport personnel des postulants à tout microcrédit soit pris en charge par son département. S'agissant des haraga arrivés à un âge avancé, notamment ceux mariés, le ministre promet qu'ils seront pris en charge par les services concernés de son département. Il n'a toutefois avancé aucun autre détail sur la mise en application de ce plan de «sauvetage.»

D'ailleurs, récemment, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures dans le cadre de la stratégie de la promotion de l'emploi de jeunes et de la lutte contre le chômage. Cette politique présentée par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale prévoit la création de 450.000 nouveaux postes d'emplois/an.

C'est là l'une des rares fois où l'acte suit la parole. Car cette nouvelle stratégie tient compte des recommandations de la conférence gouvernement-walis, organisée au mois d'octobre 2007, autour du thème de la jeunesse. Des instructions ont été données aux départements compétents pour en faire l'application que ce dossier nécessite. L'Etat accorde la priorité à la prise en charge concrète des besoins d'insertion des jeunes. Par la même occasion, le Conseil des ministres étudiera quelques 11 autres points inscrits à son agenda.

Il s'agit de la présentation par le chef du gouvernement des activités de son Exécutif et du dossier relatif à la politique adoptée dans le secteur de la santé par le ministre concerné, Amar Tou. Par ailleurs, des décrets sur la recherche dans le secteur des hydrocarbures, sur l'exploitation des hydrocarbures, feront l'objet d'un examen par le Conseil des ministres.⁵⁴

⁵³ Le Quotidien d'Oran, 14 novembre 2006.

⁵⁴ L'Expression, 13 avril 2008.

Conclusion

Face à l'ampleur du phénomène des « haraga » la société algérienne a réagi en produisant un discours où se mêlent permission et répression, dans une démarche dominée par l'interaction entre deux logiques : la logique d'intervention de l'Etat et la logique d'instrumentalisation et de recherche de visibilité sociale des acteurs sociaux et politiques. Cette réaction ainsi exprimée a donné lieu à la mise en place de projets ambitieux mais qui, manifestement éprouvent des difficultés à trouver le chemin de la réalisation effective et à perdurer. Le seul projet qui fait exception est celui de la révision du code pénal qui, après son adoption par le conseil des ministres, va être promulgué après adoption par les deux chambres du parlement qui ont commencé l'examen de texte du projet de révision.

Références bibliographiques

Commandement de la gendarmerie nationale, la migration irrégulière, rapport, 2008, 36p

Extrait de l'Interview du président BOUTEFLIKA à l'agence italienne de presse ANSA.

- Allocution du docteur Djamel Ould-Abbes, ministre de la solidarité nationale à la clôture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga* » tenue à Alger le 27/09/2007.
- Allocution du docteur Djamel Ould-Abbes, ministre de la solidarité nationale à l'ouverture de la rencontre –débat autour des jeunes expulsés d'Europe et des « *haraga*s» tenue à Alger le 27/09/2007.
- Arab Chadia, « Le « *hrague* » ou comment les Marocains brûlent les frontières », Hommes et Migrations, no1266-mars-avril2007, p.87.
- Communication du docteur Djamel Ould-Abbes, ministre de la solidarité nationale au conseil des ministres du 13/04/2008.
- Communiqué de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme au sujet des «haraga ».
- Compte rendu du quotidien Info soir 26/11/08 sur la rencontre tenue au siège du Ministère de la Solidarité Nationale sur le projet de l'observatoire.
- Déclaration de Kamel Beabed, président de l'association des parents des « *haraga* »d'Annaba, rapportée par le quotidien El Watan, du 12 /01/ 2008.
- Déclaration de Kamel Beabed, président de l'association des parents des « *haraga* » de Annaba, rapportée par le quotidien El Watan, du 28 /06/2008.
- Déclaration de Madame Louiza Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs à Oran, rapportée par le quotidien Liberté du 17 /11/2007.
- Déclaration de Maître Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) rapportée par le quotidien d'Oran du 17/12/2008.
- Déclaration de maître Fatima Zohra Benbraham rapportée par le quotidien El Watan, 29 /04/2008.
- Direction de la police des frontières, Direction générale de la sûreté nationale, « Etat des lieux sur l'émigration clandestine en Algérie », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les *haragas*, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007pp 28-35.
- Dielali Benyoub, « La majorité ignore superbement la loi », Liberté, 3 décembre 2008.
- Dossier présenté par le docteur Djamel Ould-Abbes, ministre de la solidarité nationale au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine tenu le 12 /01/2008.

Dossier présenté par le docteur Djamel Ould-Abbes, ministre de la solidarité nationale au conseil interministériel consacré à l'émigration illégale et clandestine tenue le 12 /01/2008

El Watan, 1er septembre 2008.

El Watan, 3 mars 2008.

Extrait du Discours du Président BOUTEFLIKA devant la Conférence Gouvernement-Walis à Alger le 22/10/2007.

Intervention de Monsieur Tayeb Louh, ministre du travail et de la sécurité sociale à la rencontre régionale sur « la migration de la main d'œuvre en Afrique du Nord », Alger les 4,5 et 6 / 04/ 2005.

Interview accordée par le président de la république au journal *Figaro Magazine*, samedi 26 juillet 2003.

Le Jeune Indépendant, 3 avril 2008.

Le Quotidien d'Oran, 14 novembre 2006.

Le Quotidien d'Oran, 19 novembre 2007.

Le Quotidien d'Oran, 28 décembre 2008.

L'Expression, 03 Août 2008.

L'Expression, 13 Avril 2008.

Liberté, 20 juin 2006.

Liberté, 21 novembre 2006.

Liberté, 3 décembre 2008.

Message du président de la république à l'occasion de la célébration de la journée de l'étudiant le 19/05/2008.-Djazia Safia, » La *harga*, un sujet ancré dans la société algérienne, Liberté, 3 décembre 2008.

Message du président de la république aux participants aux 2^{ème} olympiades, Alger 27 juin 2008.

Message du Président de la république lu à l'ouverture de la 1^{ère} conférence nationale sur la politique sectorielle de prise en charge de la jeunesse, Alger, 16-18 février 2008.

Tiaiba Djamel Eddine, « Etat des lieux », Actes de la rencontre /débat sur les jeunes expulsés d'Europe et les *haragas*, Ministère de la Solidarité Nationale, 2007pp36-38.